

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 11

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIO-ROUILLARD Françoise, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, HORDENNEAU Dominique donne pouvoir à LAINE Maryse, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à PECHEUL Armel.

ABSENTS : CHAPALAIN Jean-Pierre, HERBRETEAU Jennifer.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Michel YOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 43

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 11

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de la Ville sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les recrutements à la suite des départs d'agents, les nominations stagiaires, les nominations suite à concours, les intégrations directes (suite à reclassement professionnel et mobilité interne) et les avancements des agents (promotion interne et avancement de grade), des ajustements au tableau des effectifs s'avèrent nécessaires selon le tableau joint en annexe.

Il est ainsi prévu de supprimer les postes des agents qui sont transférés à l'Agglomération dans le cadre de la création du service commun Entretien et de la Direction du Pôle ressources mutualisé soit 35,26 ETP.

Par ailleurs, afin de renforcer certains services dans le but d'accroître le niveau de service public à nos administrés et ainsi conforter la qualité de vie aux Sables d'Olonne, il est proposé les créations postes suivantes.

Cette modification du tableau des effectifs répond à trois enjeux :

- La volonté de sécuriser des agents en situation précaire afin de fidéliser des talents et garantir la continuité de service public :
 - o un manutentionnaire, deux assistantes et un chargé de projet au service de la Vie Associative.
 - o un agent en charge des titres d'identité, ce poste fait suite à l'équipement supplémentaire alloué par l'État qui financera le poste pour 1/3.
- L'adéquation des effectifs avec l'activité croissante constatée ces dernières années :
 - o Deux manutentionnaires pour le service de la Vie Associative, et assurer la maintenance et le suivi du matériel.
- La création ou le confortement de nouveaux services :
 - o Un chargé de mission sports,
 - o Cinq policiers municipaux pour assurer la pérennité de la brigade de nuit, créer une brigade motorisée et une police verte,

- Quatre postes d'opérateurs vidéo pour le fonctionnement permanent du Centre de Supervision Urbain (CSU),
- Cinq agents polyvalents exerçant les missions d'Agent de surveillance de la Voie Publique sur le terrain.

L'ensemble de ces créations de postes a été prévu au budget 2023 et est retracé dans le tableau annexé à la présente délibération. Ils répondent à l'exigence de qualité de service public, à la tenue des engagements pris devant les Sablais ainsi qu'à la mobilisation des forces nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes aux Sables d'Olonne.

* * *

Vu l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique en date du 17 novembre 2022

* * *

Après avis favorable de la Commission Solidarité, finances et personnel, réunie le 29 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

2 abstentions (HELLIO-ROUILLARD Françoise, POTTIER Caroline)

- **D'ADOPTER la modification du tableau des effectifs comme susvisée,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux recrutements des agents statutaires nécessaires, et le cas échéant, à procéder au recrutement d'agents contractuels en cas de procédures de recrutement de personnels statutaires infructueuses, à signer les contrats de travail et tous autres documents nécessaires à ces recrutements et à fixer la rémunération de ces emplois en considération du niveau des missions, de la technicité des postes ainsi que de la qualification et de l'expérience des candidats retenus,**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Ville aux natures et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 08/12/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

PROPOSITION MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CONSEIL DU MOIS DE DECEMBRE 2022

Grades postes supprimés	Nombre de postes en ETP	Postes/Missions	Directions	Grades Postes Créés	Nombre de postes en ETP	Postes/Missions	Directions	Date d'effet
Rédacteur	1	Responsable Entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Assistante	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique	14	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique TNC 20/35ème	0,57	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique TNC 28/35ème	0,8	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 31,42/35ème	0,89	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	Agent d'entretien	Entretien					01/01/2023
Attaché Hors Classe	1	DGA Pôle Ressources	Pôle Ressources					01/01/2023
Directeur Général Adjoint	1	DGA Pôle Ressources	Pôle Ressources					01/01/2023
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	Assistante Médiathèques	Médiathèques	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Assistante Médiathèques	Médiathèques	01/01/2023
Agent de Maîtrise	1	Agent protocole	Protocole	Adjoint technique	1	Agent protocole	Protocole	01/01/2023
Agent de Maîtrise	1	Manutentionnaire	Vie Associative	Adjoint technique	1	Manutentionnaires	Vie Associative	01/01/2023
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	ATSEM	Education Jeunesse	Adjoint technique	0,94	ATSEM	Education Jeunesse	01/01/2023
				Gardien Brigadier	2	Policier Municipal	Police Municipale	01/01/2023
				Brigadier Chef Principal	3	Policier Municipal	Police Municipale	01/01/2023
				Adjoint administratif	9	ASVP/ATPM	Police Municipale	01/01/2023
				Adjoint administratif	1	Agent en charge des titre d'identité	Etat Civil	01/01/2023
				Rédacteur	1	Chargé de mission Sports	Sports et Nautisme	01/01/2023
				Adjoint technique	4	Manutentionnaires	Vie Associative	01/01/2023
				Adjoint administratif	1	Chargé de projet	Vie Associative	01/01/2023
				Adjoint administratif	2	Assistant administratif	Vie Associative	01/01/2023